

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 30 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le 30 mars, à 18h30, le Conseil Syndical du SAGEBA s'est réuni à la salle Beaumarais de Glaignes, suite à la convocation qui lui a été adressée.

Membres en exercice : 78 Présents : 47 Votants : 41 (dont 1 pouvoir)

Secrétaire de séance : Mme Lobin

Étaient présents : MM. DALONGEVILLE, LEHOULLIER, LEGRAND, MARTIN, PERRIN, COMMERE, BACHELART, SALLEZ, BAUDEQUIN, LAVOISIER, HORCHOLLE, KUDLATY, DALLE, LÉBOUCHER, MANTEL, BEDU, BONNEL, MARTIN, LEBRUN, SAUMONT, PEIFFER, CHARLES, PILAT, GUILLON, DOMPE, ROSE, WARCHOL, HAUDRECHY, MERON, GONCALVES, PHILIPON, NICOLAS, TOUPET, DESMOULINS, RIBOULEAU, DEBRAY, DAMBRINE, ABOT, MENARD, LOBIN, PAPON, LAMOUREUX, TOURTE, BROUILLARD, BIEZ, ARNOULD Odile, RICHARD.

Pouvoirs : M. LEROY à M. SAUMONT

Assistait également à la séance : M. ARNOULD Michel (maire de Verberie)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un secrétaire de séance a été désigné par le conseil syndical, Madame Martine LOBIN.

Approbation du compte-rendu du conseil syndical du 17 février

M. Peiffer demande s'il y a des observations sur le compte-rendu de la précédente séance.

M. Arnould voudrait avoir confirmation que l'étude de reméandrage évoquée n'est pas une étude obligatoire, mais qu'elle nous est imposée de l'extérieur. M. Peiffer explique qu'il ne s'agit pas d'une étude obligatoire. M. Bonnel explique qu'il y a un objectif de bon état écologique du cours d'eau à atteindre et c'est ça qui est obligatoire et le SAGEBA décide ensuite des moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Au sujet du poste de technicien zones humides, M. Arnould rappelle qu'il avait été annoncé que ce poste était quasiment financé. Dans le compte-rendu, il est indiqué qu'il est financé à 80% par l'Agence de l'Eau et M. Arnould voudrait savoir s'il y a un complément. M. Peiffer indique qu'il y a bien un complément de l'Agence de l'Eau sous la forme d'un forfait de fonctionnement d'un montant fixe qui couvre quasiment toutes les charges du poste. M. Arnould explique que ce forfait aurait pu être utilisé pour autre chose. Mme Gaston explique que ce forfait est lié au poste et est versé pour couvrir les charges dudit poste. M. Arnould demande à ce que cette précision apparaisse explicitement dans le compte-rendu de la précédente séance.

M. Arnould, à la lecture du compte-rendu, observe qu'il reste 400 000 euros à trouver dans les prochaines années pour financer ce qui est prévu. M. Peiffer indique qu'il s'agit d'une projection, par rapport au montant du PPRE. C'est la participation que devra trouver le SAGEBA s'il veut réaliser l'ensemble des travaux dans les 5 ans. M. Arnould indique que ce montant n'est actuellement pas trouvé. M. Peiffer confirme, en assurant que la première année est bien financée, qu'il y a à peine quelques réserves pour l'année suivante, mais que c'est tout pour le moment. Il faudra effectivement trouver 400 000 euros dans les années à venir pour financer notre part. M. Arnould demande quelles sont les voies de financement envisageables. M. Peiffer répond qu'actuellement, ce sont les communes qui financent cette partie. M. Arnould énonce que cela fait 80 000 euros par an en financement constant. M. Peiffer indique qu'on est

déjà à 90 000 euros mais M. Arnould ajoute qu'il y a également les charges à assumer. Aujourd'hui, M. Arnould estime qu'il reste à peu près 20 000 euros d'excédent. Les 10% d'augmentation proposés assurent un peu moins de 10 000 euros, il reste donc une marge considérable à trouver et M. Arnould s'attend donc, sur les prochaines années, si l'on imagine que l'on répartit les 400 000 euros équitablement chaque année, à une augmentation considérable. M. Peiffer indique que si l'on étale les travaux ou que l'on ne fait pas tout ce qui est prévu, ce montant pourra être réduit. C'est le conseil syndical qui votera, année après année, le budget et qui décidera de ce qu'il faudra faire ou pas. M. Desmoulin explique qu'il est délicat de voir ça et qu'il faudrait que ce soit ceux qui paient qui décident. M. Peiffer approuve et rappelle que ce sont les représentants de toutes les communes qui votent le budget. Le PPRE avait été adopté par le précédent conseil syndical et constitue la principale feuille de route de travail, représentant un enjeu intéressant et collectif. M. Arnould rappelle cependant que les budgets communaux vont en diminuant. M. Peiffer demande si l'on doit aligner la politique de la restauration de la rivière sur les communes les moins disantes en matière d'environnement. M. Arnould explique que maintenir le niveau de financement actuel du SAGEBA, c'est lui apporter une vraie priorité étant donné que les budgets des communes diminuent. M. Peiffer explique que le budget va être proposé et que ce sera au conseil syndical de trancher.

M. Desmoulin demande, selon les statuts du SAGEBA, qui est amené à prendre la parole lors des conseils syndicaux, s'il y a d'autres personnes en dehors des élus. M. Peiffer indique que tout le monde est appelé à s'exprimer s'il le souhaite. M. Desmoulin s'interroge car, lors du dernier conseil syndical, il s'est retrouvé en désaccord avec une personne qui n'était pas élue. M. Peiffer indique que cette personne est bien un délégué du SAGEBA pour une commune. Mme Gaston indique que chaque commune désigne ses délégués au SAGEBA parmi son conseil municipal ou ses habitants.

M. Bonnel rappelle que ce sont les délégués syndicaux qui prennent les décisions. Si le programme de travaux approuvé est finalement trop ambitieux et qu'il n'y a pas les financements, il est évident qu'il faudra adapter le programme. M. Arnould note ainsi que tous les travaux programmés ne sont pas obligatoires. M. Peiffer et M. Bonnel expliquent qu'il n'y a rien d'obligatoire, car pour faire les travaux il faut voter le budget et c'est le conseil syndical qui le vote. M. Arnould demande s'il y a des choses prévues au budget qui sont supplémentaires aux impératifs. Mme Gaston explique que la réglementation nous demande d'atteindre l'objectif de bon état pour tel cours d'eau pour telle échéance. Le SAGEBA prévoit ensuite des études et travaux pour atteindre ces objectifs, comme par exemple l'étude de reméandrage. Dans le contexte actuel, M. Arnould indique qu'il serait judicieux d'identifier si certains projets ne sont pas indispensables. M. Bonnel précise que certains projets ont ainsi déjà été mis de côté. M. Arnould demande si, dans les projets prévus actuellement, on peut en mettre d'autres de côté. M. Peiffer indique que ce qui est prévu correspond plutôt au minimum à réaliser. M. Arnould conclue donc que le minimum à réaliser, c'est de trouver 400 000 euros par an.

M. Arnould indique également que la commune de Verberie avait demandé des réponses suite à la délibération du conseil municipal sur le PPRE. Christophe assure qu'une réponse a bien été envoyée et sera renvoyée.

Le compte rendu de la séance du 17 février est approuvé à l'unanimité, avec ajout des précédentes remarques.

Vote du compte administratif / compte de gestion 2014

Le compte administratif 2014 est présenté. Il s'établit ainsi :

Le conseil Syndical

Section fonctionnement :	Dépenses	148 157,47 euros
	Recettes	167 486,94 euros
	Excédent 2013	37 034,04 euros
	Excédent 2014	189 112,97 euros
Section d'investissement	Dépenses	101 888,56 euros
	Recettes	234 015,17 euros
	Excédent 2013	- 94 320,42 euros
	Excédent 2014	49 096,34 euros

Le conseil syndical, sous la présidence de M. BONNEL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité le Compte administratif 2014 établi par le Président,
- **DECLARE** à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour 2014 par le trésorier n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Participations communales 2015

Monsieur le Président présente la proposition du budget de l'exercice 2015, qui prévoit une augmentation des participations communales de 10% par rapport à l'année 2014, en prévision des futurs investissements en études et travaux. Ceux-ci ont pour objectif d'atteindre le bon état des masses d'eau du territoire.

Monsieur Arnould précise que, compte tenu des circonstances actuelles difficiles, cette augmentation est forte. Il demande quelle stratégie le SAGEBA compte adopter pour les années à venir. Monsieur Peiffer explique qu'une étude vient d'être lancée à ce sujet, car les compétences portées par le SAGEBA vont bientôt échoir aux communautés de communes, d'ici 2016 à 2018. D'ici là, M. Peiffer souhaite éviter d'aussi grandes augmentations tous les ans.

Monsieur Desmoulins demande si d'autres moyens de financement peuvent être trouvés. Il est répondu que c'est en cours de réflexion, notamment par l'intervention de fonds privés (qui pourraient peut-être amener des réductions d'impôts aux donateurs), à l'image de ce qui se fait dans le patrimoine. Mme Arnould demande si l'on pourrait faire appel à des fonds européens, et il est répondu que certains projets pourraient bénéficier de ces aides à la condition de ne pas être déjà financés à 80%. Or, ces projets sont déjà financés à 80% actuellement. Monsieur le président précise qu'il est ouvert à toute idée ou suggestion supplémentaire.

Monsieur Haudrechy demande sur combien d'années il est prévu de maintenir ces augmentations. Monsieur Peiffer ne peut s'engager maintenant mais ne souhaite pas une augmentation similaire tous les ans, les participations proposées seront liées aux besoins pour réaliser les projets. Monsieur Bonnel explique qu'il y a eu de longues phases d'études dont certaines aboutissent, comme le SAGE, considéré comme exemplaire, et qui va maintenant entrer dans une phase d'application. Il n'y a pas pire gaspillage d'argent public que des études qui ne débouchent pas. Monsieur Arnould ajoute qu'il y a tout de même encore une bonne part du budget 2015 consacré aux études. Monsieur Haudrechy demande sur combien d'années est prévue la réalisation du programme de travaux, et il est répondu qu'il s'étale sur 5 ans. S'il manque des financements, il sera toujours possible d'étaler un peu plus ces travaux, ou de repousser des études ; même si celles-ci sont indispensables avant de lancer les travaux. Monsieur Bonnel précise aussi qu'on essaie de jouer sur tous les tableaux, en abandonnant certains projets qui seraient trop onéreux (par exemple sur un pont à Coyolles), en réduisant les coûts en négociant avec les entreprises ou en différant certains projets.

Monsieur Desmoulins demande s'il est possible de faire des travaux à la fois en amont et en aval et pas seulement sur un secteur par année. Il est répondu qu'en terme d'entretien, il faut rester dans une logique amont / aval. Sur les petits projets de restauration, il est plus facile de répartir, mais ils ont été répartis sur les 5 années en se basant sur les enjeux et sur les coûts prévisionnels afin d'arriver à des budgets équivalents sur toute la durée du programme.

Madame Arnould demande si les propriétaires privés participent financièrement aux travaux qui ont lieu chez eux. Il est expliqué qu'initialement, le SAGEBA souhaitait faire payer les travaux aux propriétaires privés. Cependant, cela s'est vite avéré impossible car le parcellaire est très morcelé et il est délicat d'identifier tous les propriétaires (surtout dans le cas de biens sans maître). Même une fois ce travail réalisé, le trésorier avait alors expliqué qu'il ne pourrait pas aller demander à chaque propriétaire de payer, car cela représenterait un coût de traitement plus important que la recette attendue. Avec ce qui est constaté sur le terrain, et notamment les mauvaises pratiques liées généralement à la méconnaissance (berges en traverses de chemins de fleurs, enrochement de berges, plantation d'espèces invasives, etc.), le SAGEBA préférerait pouvoir guider les particuliers plutôt que de rectifier leurs erreurs. Pour le moment, il n'y a que très peu de propriétaires qui acceptent d'écouter et d'appliquer les conseils de bonnes pratiques ; et il n'y a aucun moyen de les contraindre. Si les élus connaissent des personnes qui seraient

volontaires pour faire l'entretien de leurs berges de la meilleure façon, qu'ils n'hésitent pas à leur donner les coordonnées du SAGEBA. Actuellement, le syndicat se substitue aux propriétaires parce qu'ils ne font pas l'entretien, dans l'intérêt général du cours d'eau.

Monsieur Desmoulin évoque le problème de l'entretien des vannes des moulins qui sont laissées à l'abandon et souhaiterait que ce ne soit pas au SAGEBA de payer les travaux. La difficulté reste qu'il est actuellement impossible de contraindre les propriétaires de faire l'entretien ou la restauration des berges et cours d'eau.

Monsieur Lebrun demande quelles seraient les conséquences d'un vote défavorable du conseil sur cette augmentation au niveau des travaux envisagés. Monsieur le président explique que tous les travaux ne pourront pas être effectués. Le risque sera de ne pas atteindre le bon état écologique des cours d'eau, objectif fixé réglementairement et surtout cela concerne notre santé à tous car c'est l'eau que l'on boit au final.

Le conseil Syndical

Après en avoir délibéré,

Contre : 18

Abstention : 0

Pour : 23

Approuve à la majorité l'augmentation de 10% des participations communales.

Vote du budget primitif 2015

Le projet de budget primitif 2015, qui s'équilibre de façon suivante, est présenté au conseil :

Fonctionnement : 416 461,46 euros
Investissement : 570 618,38 euros

Le budget est voté par nature, par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.

Sur la section de fonctionnement, Monsieur Arnould demande quelle est la part propre du SAGEBA sur la rémunération des postes. Il est répondu que les postes d'animateur du SAGE et de technicien rivière qui sont subventionnés à hauteur de 50% (salaires et charges) avec des forfaits de fonctionnement qui s'élèvent, pour les deux postes ensemble, à 17600 € ; les postes d'animateur captages et de technicien zones humides sont, quant à eux, subventionnés à hauteur de 80% (salaires et charges) avec des forfaits de fonctionnement qui s'élèvent, pour les deux postes ensemble, à 20 000 euros. Monsieur Arnould demande à savoir ce que les deux derniers postes coûtent au SAGEBA. Il est répondu qu'il n'y a pas de surcoût sur ces rémunérations grâce aux forfaits de fonctionnement versés par l'Agence de l'Eau.

Sur la section d'investissement, Monsieur Arnould demande quelle partie des études peut être retirée du budget. Il est répondu que ce qui a été prévu était nécessaire pour mener les travaux ensuite. Monsieur Arnould demande si, techniquement, il n'y a pas de travaux non lancés en 2015 qui pourraient venir remplacer des études qui seraient alors abandonnées ou reportées. Il est expliqué qu'une partie des études prévues au budget sont déjà lancées et vont se terminer cette année pour ensuite faire place aux travaux, et que l'étude de reméandrage doit être lancée pour déterminer les travaux à réaliser ensuite. Enfin, dans le cadre du PPRE, des travaux sont prévus et sont répartis sur les 5 années de vie du programme. Monsieur Arnould demande si l'étude de reméandrage ne pourrait pas être reportée. Il est répondu que cela a déjà été le cas plusieurs années de suite, car le SAGEBA ne pouvait pas financer toutes les études d'avant travaux sur une seule année. De plus, si l'on ne lance pas d'étude de ce type, il arrivera un moment où l'on ne pourra plus faire les travaux, d'étaler les projets de la sorte permet un roulement études / travaux dans le temps. Il est également précisé que, de 1992 à 2010, il n'y a eu aucune étude au SAGEBA. En conséquence, il y a eu plusieurs études entre 2010 et 2015, qui aboutissent enfin au lancement de travaux cette année.

Madame Arnould demande comment sont choisis les projets qui sont lancés. Il est expliqué que le SAGEBA se base sur le programme d'actions prioritaires de l'Agence de l'Eau (qui détermine où l'Agence placera ses financements en priorité afin d'atteindre les objectifs de bon état attendus par l'Europe) et sur les opportunités qui se présentent. Madame Arnould regrette que ce soit l'Europe qui fixe les objectifs et les

collectivités locales qui paient. Il est précisé que l'Europe définit le cadre global des objectifs d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau, qui a ensuite été retranscrit en droit français, repris par le SDAGE qui définit les objectifs par masse d'eau, en s'appuyant sur les travaux des services de l'état.

Madame Arnould demande s'il était plus pertinent de travailler sur les moulins de la Sainte-Marie plutôt que les berges de l'Automne à Verberie. Il est expliqué que ce ne sont pas des travaux de même nature, et que le projet sur la Sainte-Marie regroupe 7 ouvrages qui perturbent la continuité écologique (biologique pour les poissons qui doivent pouvoir monter et descendre la rivière, et sédimentaire pour les sédiments qui doivent pouvoir descendre le cours d'eau), projet pour lequel une opportunité s'était présentée. Or, la Sainte-Marie, ainsi que l'aval de l'Automne, sont des cours d'eau classés comme prioritaires sur la restauration de cette continuité. Il reste aussi des ouvrages perturbants sur l'Automne, mais le SAGEBA ne sait pas s'il pourra mener les actions à ce niveau car cela représente un coût conséquent. Le syndicat aurait bien voulu travailler sur le reméandrage de l'Automne à Verberie, mais l'Entente Oise-Aisne nous avait informé qu'elle mènerait ce projet et nous avait demandé de ne surtout pas le prévoir dans nos programmes. Finalement, l'Entente a abandonné le projet, qui ne figure pas dans le SAGE, le PPRE ou le contrat global alors que ce projet est très intéressant pour améliorer la qualité de l'Automne.

Monsieur Desmoulin demande comment se répartissent les travaux entre les sections. Il est expliqué que les travaux d'entretien sont inscrits en fonctionnement et que les travaux de restauration dépendent de la section d'investissement. Monsieur Desmoulin demande si le SAGEBA récupère bien la TVA sur ces derniers. Il est répondu que non, car ils sont financés à 80% TTC, ce qui est plus intéressant.

Le conseil syndical

Après en avoir délibéré,

Contre : 14

Abstention : 1

Pour : 26

Adopte à la majorité le budget primitif 2015.

Délibération de demande de subvention pour l'étude de reméandrage

Christophe présente le projet de reméandrage de l'Automne au Berval (cf. présentation jointe).

Monsieur Commère demande pour quand est prévu le projet de reméandrage sur Orrouy et Béthisy-Saint-Martin, car les méandres existaient autrefois. Christophe explique que ces méandres existent encore et sont plus faciles à remettre en état. Le projet est donc intégré au PPRE. Les cours d'eau ont autrefois été rectifiés pour accélérer le cours d'eau et éviter les inondations. En réalité, cette accélération du débit augmente le risque d'inondation en aval, alors que l'existence des méandres permet de ralentir le cours d'eau et améliore la recharge de la nappe. Au Berval, le site concerne un grand ensemble et présente une opportunité qu'il faut saisir ; car il permettra d'améliorer la qualité de l'Automne.

Monsieur Arnould demande s'il ne faudrait pas se contenter du projet à Orrouy et Béthisy-Saint-Martin plutôt que de réaliser ce projet-là. Il est expliqué que la reconnexion des bras morts à Orrouy et Béthisy-Saint-Martin se fera dans le cadre du PPRE, mais que le projet au Berval est un projet de restauration de plus grande envergure qui aura des effets bénéfiques importants sur les masses d'eau.

Monsieur Arnould demande si les zones humides restaurées dans le cadre de ce projet peuvent être intégrées dans un « stock » pouvant servir de mesures compensatoires dans le cadre d'autres projets. Victor explique que c'est aux porteurs de projets d'apporter la compensation lorsqu'il y a destruction de zone humide et cette compensation doit se faire sur des terrains qui lui appartiennent ou des parcelles communales. De plus, l'Agence de l'Eau ne finance pas des mesures de compensation.

Madame Arnould demande quelle est la superficie de zones humides. Victor explique qu'il y a 1865 hectares sur tout le bassin versant, ce qui représente environ 6%, sachant que les communes dans le fond de vallée auront plus de zones humides.

Monsieur Dricourt demande à quoi correspond le rejet qui arrive dans le ru Noir. Il s'agit du rejet de la conserverie Bonduelle. Monsieur Dricourt s'interroge sur la qualité de cette eau qui présente de temps en

temps des couleurs plus ou moins violacées. Il est expliqué que la conserverie possède une station de traitement très efficace et que l'eau rejetée est de meilleure qualité que l'eau du cours d'eau. La coloration qui peut être observée provient d'eaux de lavage des légumes, non polluante.

Monsieur Bachelart demande quels sont les résultats attendus de l'étude. Il est expliqué qu'on souhaite aboutir à des travaux derrière, et que l'étude ne peut être réalisée en interne. Madame Arnould demande quel prestataire fera l'étude. Il est répondu qu'il y aura un appel d'offres qui déterminera la meilleure offre pour ce projet.

Monsieur Bachelart explique qu'il préférerait que l'Agence de l'Eau finance la réhabilitation de l'assainissement dans les communes plutôt que ce genre de projet. Il est expliqué que les financeurs se sont longtemps focalisés sur le « petit cycle de l'eau » (assainissement, eau potable) mais que cela ne suffit pas pour atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau. Aussi, maintenant, l'Agence de l'Eau propose des aides financières plus conséquentes sur le « grand cycle de l'eau » (restauration de cours d'eau, zones humides, etc.). De plus, le risque c'est, qu'à terme, ce type de travaux deviennent obligatoires et non subventionnés. Monsieur Desmoulin regrette que ce soit toujours aux communes de payer. Monsieur Bachelart précise également que les eaux parasites (eaux pluviales raccordées aux égouts notamment) entraînent une surcharge non négligeable des stations d'épuration qui fonctionnent pour des eaux qui n'en ont pas besoin, alors que le traitement des eaux usées amène un vrai gain au cours d'eau.

Monsieur Mantel demande s'il y a une obligation de résultats sur le projet. Il est expliqué qu'il y aura des mesures avant et après travaux pour vérifier l'impact du projet mais qu'il n'y a pas de mesures précises permettant de préciser exactement le résultat attendu. Cependant, le gain attendu est estimé pour que l'on puisse estimer si les travaux sont intéressants à mener par rapport au coût qu'ils vont représenter.

Le bassin versant de l'Automne étant régulièrement en dépassement du seuil de crise en temps de sécheresse, il est demandé si ce projet va permettre d'améliorer cette situation. Il est répondu que c'est possible, mais on ne sait pas encore dans quelle mesure. De plus, en ce moment, le BRGM actualise la carte piézométrique du bassin versant afin de mieux comprendre le fonctionnement de nos nappes. Concernant la qualité des cours d'eau, un réseau de mesures a été lancé cette année, qui permettra de mesurer l'impact des différents projets sur les masses d'eau.

M. Philipon, personnellement concerné par ce projet, s'abstient.

Le conseil Syndical

Après en avoir délibéré,

Contre : 2

Abstention : 10

Pour : 29

A la majorité,

- **Décide d'approuver** la réalisation de l'étude de reméandrage
- **Décide d'approuver** le plan de financement suivant :

Agence de l'eau :	80 %
SAGEBA :	20 %

- **De solliciter** les subventions auprès des organismes cités ci-dessus.
- **D'autoriser** le Président à signer les documents concernant ce dossier.

Présentation sur les zones humides

Victor effectue une présentation sur la définition, l'intérêt, la législation et la caractérisation des zones humides (cf. présentation jointe).

Il est demandé si le remblai près de l'usine francem a été autorisé. Victor explique que non, et que le remblai a cessé depuis. Victor précise aussi que le remblai en zone humide est soumis à déclaration dès que l'on dépasse 0,1 ha de remblai, sachant qu'on applique une règle de cumul des superficies au sein du

même territoire. L'objectif du SAGEBA n'est pas forcément de monter au créneau à chaque fois, mais plus d'être présent en terme d'information et de prévention.

En terme d'urbanisme, la réglementation Loi sur l'Eau s'applique même sur les terrains classés constructibles, sachant que certains documents d'urbanisme ont été élaborés avant que la connaissance de terrain n'ait pu être fournie. M. Dricourt explique que sa commune a engagé la révision de son PLU et invite les services du SAGEBA qui ne viennent pas. Mathilde précise qu'elle est déjà venue mais que la dernière réunion prévue a eu lieu en même temps que la commission zones humides de la CLE. Dans tous les cas, les services du SAGEBA essaient d'être présents au maximum dans ces réunions et échangent aussi directement avec les bureaux d'étude. M. Desmoulins demande également pourquoi le SAGEBA n'était pas présent aux réunions du SRCE et Mathilde répond que c'est parce que le syndicat n'a pas été convié.

Victor précise qu'il ne faut pas se précipiter sur les mesures de compensation car la doctrine appliquée est « Éviter - Réduire - Compenser », et dans ce sens là.

M. Desmoulins regrette que toute la zone d'activités de Verberie où l'entreprise Poclain souhaiterait se développer soit actuellement classée en zone humide. Victor explique que les zones humides n'ont pas été volontairement mises là pour gêner le développement économique, mais que celles-ci existaient antérieurement depuis des années et que la caractérisation en zone humide ou non dépend de critères de terrain issus de la réglementation. Que cette cartographie existe ou non, la réglementation s'applique et les projets sont bien soumis à déclaration ou autorisation selon les superficies. M. Desmoulins précise qu'il y a une déquote par rapport à la valeur originelle des terrains qui étaient constructibles à la base. M. Bachelart regrette qu'il y ait maintenant tellement de contraintes partout que ça limite le développement économique et que les communes sont financièrement prises à la gorge.

Victor explique qu'il a rencontré ce genre de débats dans beaucoup des communes qu'il a rencontrées mais que, malheureusement, le seul moyen de changer les choses c'est de modifier les lois.

Présentation du projet Is'Eau sur les captages d'Auger-Saint-Vincent

Blanche et M. Vanlerberghe, agriculteur sur le bassin d'alimentation de captages d'Auger-Saint-Vincent, présentent le territoire et le projet collectif porté par les agriculteurs : le projet Is'Eau (cf. présentation jointe).

On distingue plusieurs thématiques dans le projet Is'Eau :

- La maîtrise des pollutions sur les corps de ferme : il s'agit de limiter les pollutions ponctuelles sur les sièges d'exploitation. M. Vanlerberghe explique qu'on considère que 50% de la pollution de phytosanitaires vient des corps de ferme, ce qui en fait une action prioritaire.
- Réduire les fuites de nitrate et d'herbicides : il s'agit d'une innovation collective qui permet de limiter la pollution diffuse. M. Vanlerberghe explique que c'est un sujet très vaste et compliqué, que le travail à ce sujet a débuté avant les interventions financières de l'Agence de l'Eau de 2014, il y a eu 10 essais de CIPAN (Cultures Intermédiaires Pièges A Nitrates) avec des résultats allant de +40 à -40 unités d'azote lessivés vers la nappe. Le milieu est vivant, il n'y a pas de méthode miracle, ce n'est qu'à force d'essai qu'on peut trouver ce qui fonctionnera à un endroit donné. Blanche explique que, pour les essais d'intercultures, les 12 agriculteurs du groupe se sont réunis pour mettre en place un protocole à l'échelle du bassin pour les valoriser au mieux et voir comment les optimiser.
- Innovations matérielles : il s'agit de mesurer au mieux l'azote dans le sol pour savoir ce qui se passe et trouver des outils pour limiter au maximum les lessivages d'azote ou d'herbicides. M. Vanlerberghe explique qu'il a découvert l'impact réel des produits qu'il était le seul à utiliser et qu'il a initié une démarche pour y remédier, en faisant venir des moutons pour désherber ses vergers.
- Innovations territoriales : il s'agit de réduire les intrants en modifiant tout un système agricole. Cette thématique est en phase de formation et de recherches pour voir ce qui est faisable au niveau des filières de proximité. Les 3 sujets principaux qui sont abordés sont :
 - o Les filières biomasse : c'est tout ce qui est chaudière à biomasse. La ville de Crépy-en-Valois a lancé une étude de faisabilité pour ce genre d'installation, et en parallèle une étude est en cours pour voir s'il serait intéressant de lancer des cultures de biomasse

(miscanthus, taillis très courte rotation, etc.). l'objectif est de caractériser l'intérêt pour la ressource en eau et de vérifier la viabilité économique de ce genre de projet. Il est prévu une visite de la commune d'Hangest-sur-Somme, qui a mis en place ce genre de projet, avec un exploitant de miscanthus. Il est demandé si l'utilisation du miscanthus se situe à l'échelle communale. M. Vanlerberghe précise qu'il faut que la biomasse produite soit le plus proche possible des chaudières pour ne pas perdre le bénéfice dans la pollution liée au transport.

- La méthanisation avec la production de luzerne sur les zones à risque. Il existe un méthaniseur à proximité du bassin de captages (Ferme de l'Essart à Rosières) et les propriétaires sont intéressés pour travailler avec les agriculteurs du secteur. Le principe ici consiste à cultiver de la luzerne (qui ne demande pas d'intrants) pour ensuite la faire sécher avec le méthaniseur avant de la donner à manger à des taurillons (exploitation de 600 bêtes) dont le lisier est utilisé pour faire fonctionner le méthaniseur. La luzerne est très utilisée sur les aires de captage car elle récupère l'azote avant d'en fabriquer elle-même (elle en remet dans le sol pour la culture suivante). M. Peiffer précise que les légumineuses sont des plantes qui fabriquent elles-mêmes l'azote et n'ont ainsi pas besoin d'apport.
- Filière agriculture biologique : travail en partenariat avec l'Agriculture Biologique de Picardie (ABP) sur des essais de désherbage mécanique. L'ABP vient également faire des formations auprès des exploitants. Deux agriculteurs du bassin se sont lancés dans une conversion en agriculture biologique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.